

**MERCI POUR LA MOBILISATION
DE TOUS LES SOUTIENS !**



Cordouan est classé au patrimoine mondial de l'Humanité.

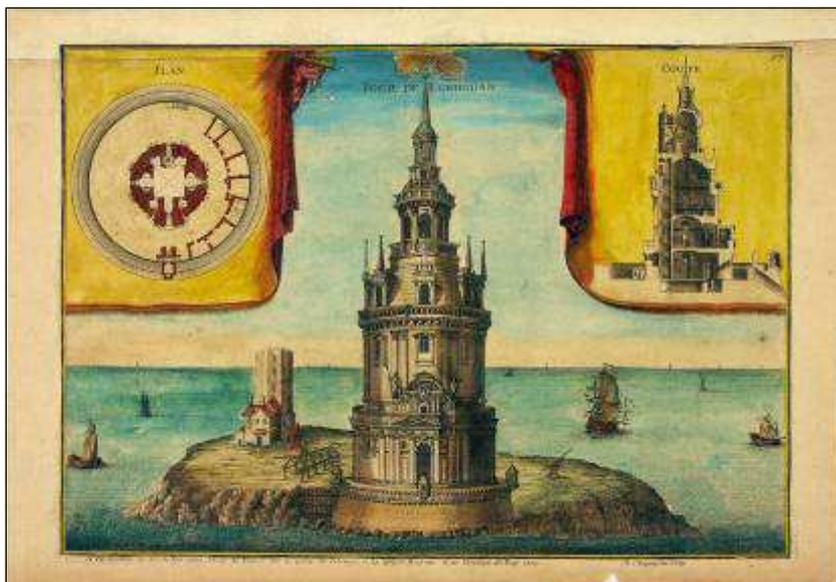
La date du samedi 24 juillet 2021 entre dans l'histoire de Cordouan !

La 44^{ème} session de l'UNESCO, réunie du 16 au 31 juillet à Fuzhou (Chine), reconnaît que Cordouan méritait cette distinction et cette reconnaissance.

Ce classement honore le monument pour lequel l'association est vigilante depuis 1981. Il honore aussi notre pays (qui a retenu la candidature originale d'un phare), les partenaires institutionnels (notamment le SMIDDEST et la Direction Régionale des Affaires Culturelles), les collectivités locales (Conseils départementaux de Gironde et de Charente-Maritime, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine), tous les citoyens, qui ont agi et qui agiront pour pérenniser, valoriser et faire découvrir ce patrimoine exceptionnel.

Le phare de Cordouan, c'est - à l'origine - une tour qui est plus un amer qu'un phare, construite à l'époque du Prince Noir, Edouard de Woodstock (1330-1376), du temps où la Guyenne était un fief du roi d'Angleterre.

Fortement dégradé, cet ouvrage est remplacé par une œuvre architecturale originale née de la volonté de Louis de Foix à partir de 1584. Les monogrammes d'Henri III et d'Henri IV figurent encore dans le phare. Le contrat pour la reconstruction de Cordouan est signé le 2 mars 1584 en présence de Michel Montaigne, maire de Bordeaux.



Les travaux sont achevés le 29 avril 1611, quelques années après la mort du concepteur de la tour. Le deuxième étage est consacré à une chapelle. Plusieurs modifications sont apportées à l'ouvrage pour perfectionner le système d'éclairage.

Joseph Teulère (1750-1824) donne à l'édifice son aspect actuel en procédant à l'exhaussement de la tour, désormais haute de près de 68 mètres.



La mise en place de l'appareil lenticulaire à feux tournants d'Augustin Fresnel constitue une révolution technique à portée mondiale. Ce système d'éclairage, testé sur l'Arc de triomphe de Paris, est installé en présence de son concepteur, le 25 juillet 1823.



Malgré son titre de monument historique (1862), le phare est menacé d'abandon, en 1980-1981, en raison des progrès techniques de la navigation. Sans présence humaine, il risque le pillage.

En novembre 1981, une association est créée pour sensibiliser le public sur la richesse et l'originalité de ce patrimoine et les collectivités locales participent à des travaux de restauration, conjointement avec l'Etat. En 2002, à l'initiative de l'association et de deux érudits, une supplique est adressée à l'UNESCO et le phare de Cordouan figure sur la liste indicative des monuments du patrimoine mondial de l'Humanité.

Depuis 2016, l'Etat et le Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde se sont engagés dans la procédure de classement. Deux critères sont retenus : « chef d'œuvre du génie créateur humain » et la « valeur universelle du monument ».

Désormais, Cordouan est classé par l'UNESCO. Une nouvelle aventure pour le monument...